

Règlement jeux concours

GAGNE TA GO PRO HERO 7 SILVER

La SAS Mountain GO immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 840 210 678 organise du 01/12/2018 à partir de 00h01 heures et jusqu'au 1 février 2019 à minuit un jeu concours intitulé GAGNE TA GO PRO HERO 7 SILVER

Article 1

Ce jeu est ouvert à personnes majeures de plus de 18 ans résidentes en France Métropolitaine. Ce jeu est interdit aux personnes morales.

Article 2

Conditions d'inscription.

Les conditions d'inscription sont détaillées dans les conditions générales d'utilisation du site www.mountaingo.fr

Les participants doivent s'inscrire ou se préinscrire et valider leur inscription avec la date de fin du jeu concours sur le site www.mountaingo.fr

Ils doivent obligatoirement remplir tous les champs.

Pour pouvoir s'inscrire sur la plateforme et valider leur inscription les participants doivent avoir lu et accepter les présentes conditions générales d'utilisation.

Article 3

Création d'un compte

Les participants ne peuvent créer qu'un seul compte. Tout doublon est interdit et pourrait entraîner la fermeture de tous les comptes concernés.

Afin de créer un Compte, et pour que ce dernier soit valable, vous devez remplir les champs obligatoires, c'est-à-dire ceux accompagnés d'un astérisque, du formulaire d'inscription dans leur ensemble.

Quand vous créez votre Compte, vous vous engagez à nous donner des informations vous concernant exactes. Dans le cas où vous devriez les mettre à jours, vous pourrez le faire via votre profil. Tout au long de l'utilisation de nos services, vous êtes seul responsable de la validité desdites informations que vous nous fournissez. Si ces dernières changent, vous devez alors les modifier. Si vous n'arrivez pas à les modifier, vous pouvez alors contacter notre service client.

Ne donner jamais le mot de passe de votre Compte. En cas de perte ou divulgation de votre mot de passe, vous vous engagez à nous en informer dans les plus brefs délais. L'utilisation faite de votre compte est sous votre entière responsabilité. Si vous vous apercevez d'un problème, vous devez contacter Mountain GO le plus rapidement possible.»

Article 5

Conditions de participation

Une fois inscrit, le participant doit créer un trajet en tant que conducteur ou alors réserver un trajet en tant que passager. La création de trajet et la réservation de trajet sont entendues comme dans les conditions générales d'utilisation du site www.mountaingo.fr

Article 6

Fonctionnement

Quand une personne propose un trajet, elle augmente ses chances d'être tirée au sort par 2.

Il n'y a aucune limite de proposition de trajets ou de réservations de trajet. Plus un utilisateur propose ou plus il réserve de trajet, plus le nombre de chances dudit utilisateur seront grandes pour gagner le lot.

Exemples :

Monsieur Dupond propose 3 trajets et en réserve 2 durant la période du jeu concours, il a donc $(3 \times 2) + 2 = 8$ chances de gagner.

Madame Dupuis réserve 3 trajets durant la période du jeu concours, elle a donc 3 chances de gagner.

Article 7

Dotation et tirage au sort

Ce jeu est doté d'un lot : une caméra GO PRO HERO 7 SILVER d'une valeur de 350€ (prix public constaté).

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort effectué par l'un des responsables de la société Mountain GO dans les locaux situés au 26 rue Colonel Dumont à Grenoble le 6 février 2019.

Article 8

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple de ce présent règlement dans toutes ses clauses.